

**Direction des Etudes et de la Formation Initiale**

**ARRÊTÉS DE JURY**

**Année universitaire 2021-2022**

Domaine de formation	type diplôme	mention	semestres impairs				Semestres pairs				Diplômes et/ou Années		
			Date de réception DEFI	Date de transmission à la signature	Date envoi jurys scannés aux composantes	Date de réception DEFI	Date transmission à la signature	Date envoi jurys scannés aux composantes	Date de réception DEFI	Date de transmission à la signature			
Sciences, technologie, santé	L	STAPS-Activité Physique Adaptée-Santé	01-févr			01-févr			01-févr			01-févr	
Sciences, technologie, santé	L	STAPS-Education et Motricité	01-févr			01-févr			01-févr			01-févr	
Sciences, technologie, santé	L	STAPS-Entraînement Sportif	01-févr			01-févr			01-févr			01-févr	
Sciences, technologie, santé	L	STAPS-Management du Sport	01-févr			01-févr			01-févr			01-févr	
Sciences, technologie, santé	L	STAPS (semestres 1 et 2 = commun)	01-févr			01-févr			01-févr			01-févr	

Par le Président de l'Université et par délégation  
 : Vice-Président Formation et Vie Universitaire

**Sébastien RINGUÉDÉ**

### LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Éducation ;
- VU les arrêtés du 1<sup>er</sup> août 2011 et du 30 juillet 2018 relatifs à la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

### DECIDE

Article 1 :

Le jury du **Semestre 1 de la licence mention SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES SPORTIVES**, au titre de l'année universitaire 2021/2022, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

**Mme Clémence LEBOSSÉ**

**Professeur Agrégé**

Membres du jury :

Mme Katia COLLOMP

Professeur des Universités

Mme Emmanuelle BLANCHARD

Professeur des Universités – Université de Tours

M. Philippe GERMAIN

Maître de Conférences

Mme Valérie MORALES

Maître de Conférences

M. Hervé GARRIGUES

Professeur Certifié

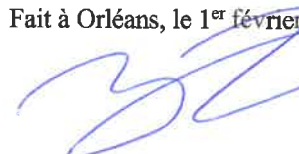
Mme Corinne GENTY

Professeur Certifié

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 1<sup>er</sup> février 2022



Éric BLOND

### **LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Éducation ;
- VU les arrêtés du 1<sup>er</sup> août 2011 et du 30 juillet 2018 relatifs à la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

### **DECIDE**

Article 1 :

**Le jury du Semestre 2 de la licence mention SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES SPORTIVES**, au titre de l'année universitaire 2021/2022, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

**Mme Clémence LEBOSSÉ**

**Professeur Agrégé**

Membres du jury :

Mme Katia COLLOMP

Professeur des Universités

Mme Emmanuelle BLANCHARD

Professeur des Universités – Université de Tours

M. Philippe GERMAIN

Maître de Conférences

M. Joel LAILLIER

Maître de Conférences

Mme Elodie LALO

Maître de Conférences

Mme Sandrine SCHIANO LOMORIELLO

Maître de Conférences

M. Hervé GARRIGUES

Professeur Certifié

Mme Corinne GENTY

Professeur Certifié

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 1<sup>er</sup> février 2022



Éric BLOND

## **LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Éducation ;
- VU les arrêtés du 1<sup>er</sup> août 2011 et du 30 juillet 2018 relatifs à la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

### **DECIDE**

#### Article 1 :

Le jury du **Semestre 3 des licences SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES, mention Éducation et Motricité, Mention Activités Physiques Adaptées-Santé, Mention Management du sport – Mention Entraînement Sportif**, au titre de l'année universitaire 2021/2022, est constitué comme suit :

#### Président du jury :

**M. Aymeric MARCADET**

**Professeur Certifié**

#### Membres du jury :

M. Olivier BUTTELLI  
M. Benoit GRISON  
M. Dan BISSONNIER  
M. Hervé GARRIGUES  
Mme Laurence LEFEVRES  
Mme Emmanuelle PATOUT  
M. Nicolas QUEVAL

Maître de Conférences  
Maître de Conférences  
Professeur Certifié  
Professeur Certifié  
Professeur Certifié  
Professeur Certifié  
Professeur Certifié

#### Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 1<sup>er</sup> février 2022

  
Éric BLOND

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Éducation ;
- VU les arrêtés du 1<sup>er</sup> août 2011 et du 30 juillet 2018 relatifs à la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

### DECIDE

Article 1 :

Le jury du **Semestre 4 des licences SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES, mention Éducation et Motricité, Mention Activités Physiques Adaptées-Santé, Mention Management du sport – Mention Entraînement Sportif**, au titre de l'année universitaire 2021/2022, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

**M. Nicolas QUEVAL**

**Professeur Certifié**

**Membres du jury :**

M. Benoit GRISON

Maître de Conférences

M. Fabrice PRIEUR

Maître de Conférences

Mme Sandrine SCHIANO LOMORIELLO

Maître de Conférences

M. Dan BISSONNIER

Professeur Certifié

Mme Laurence LEFEVRES

Professeur Certifié

Mme Emmanuelle PATOUT

Professeur Certifié

M. Nicolas POUPLOT

Professeur Certifié


M. Aymeric MARCADET

Professeur Certifié

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury

Fait à Orléans, le 1<sup>er</sup> février 2022



Éric BLOND

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Éducation ;
- VU les arrêtés du 1<sup>er</sup> août 2011 et du 30 juillet 2018 relatifs à la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

## DECIDE

Article 1 :

Le jury du **Semestre 5 des licences SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES**, mention **Éducation et Motricité, Mention Activités Physiques Adaptées-Santé, Mention Management du sport – Mention Entraînement Sportif**, au titre de l'année universitaire 2021/2022, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

**Mme Laurence LEFEVRES**

**Professeur Certifié**

Membres du jury :

M. Hugues PORTIER

Maître de Conférences

Mme Céline ROSSELIN-BAREILLE

Maître de Conférences

Mme Sandrine SCHIANO LOMORIELLO

Maître de Conférences

M. Fabrice PRIEUR

Maître de Conférences

M. Nicolas POUPLOT

Professeur Certifié

M. Nicolas QUEVAL

Professeur Certifié

Mme Emmanuelle PATOUT

Professeur Certifié

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 1<sup>er</sup> février 2022

  
Éric BLOND

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Éducation ;
- VU les arrêtés du 1<sup>er</sup> août 2011 et du 30 juillet 2018 relatifs à la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

## DECIDE

### Article 1 :

Le jury du **Semestre 6 des licences SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES**, mention **Éducation et Motricité**, **Mention Activités Physiques Adaptées-Santé**, **Mention Management du sport – Mention Entraînement Sportif**, au titre de l'année universitaire 2021/2022, est constitué comme suit :

### Président du jury :

**Mme Emmanuelle PATOUT**

**Professeur Certifié**

### Membres du jury :

M. Fabrice PRIEUR

Maître de Conférences

Mme Aurélie AUFFRET

Professeur Agrégé

Mme Corinne GENTY

Professeur Certifié

M. Nicolas QUEVAL

Professeur Certifié

Mme Laurence LEFEVRES

Professeur Certifié

### Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

  
Fait à Orléans, le 1<sup>er</sup> février 2022

Éric BLOND

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Éducation ;
- VU les arrêtés du 1<sup>er</sup> août 2011 et du 30 juillet 2018 relatifs à la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

## DECIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance de la licence **SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES, mention Éducation et Motricité, Mention Activités Physiques Adaptées-Santé, Mention Management du sport – Mention Entraînement Sportif** au titre de l'année universitaire 2021/2022, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

**M. Fabrice PRIEUR**

Maître de Conférences

Membres du jury :

M. José CHABOCHE

Maître de Conférences

M. Joel LAILLIER

Maître de Conférences

Mme Nancy REBOT

Maître de Conférences

Mme Sandrine SCHIANO LOMORIELLO

Maître de Conférences

Mme Karine PARET

Professeur Agrégé

Mme Emmanuelle PATOUT

Professeur Certifié

M. Nicolas QUEVAL

Professeur Certifié

Mme Laurence LEFEVRES

Professeur Certifié

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

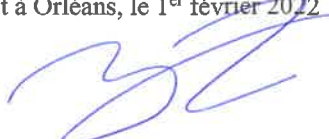


Article 3 :

Le conseil de perfectionnement de la licence **SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES, mention STAPS**, au titre de l'année universitaire 2021/2022, est constitué comme suit :

M. Oscar LACAYO	Responsable de la scolarité
Mme Caroline MARIE	Responsable des Licences
Mme Margaux VENIENT	Gestionnaire de scolarité
Mme Clémence MARTINEAU	Gestionnaire de scolarité
Mme Valérie BRIARD	Service ADE
Mme Emmanuelle PATOUT	Professeur Certifié – Responsable du pôle STAPS
Mme Katia COLLOMP	Professeur des Universités
M. Fabrice PRIEUR	Maître de conférences
M. Nicolas QUEVAL	Professeur Certifié
M. Hervé GARRIGUES	Professeur Certifié
Mme Corinne GENTY	Professeur Certifié
Mme Laurence LEFEVRES	Professeur Certifié
M. Nicolas POUPLOT	Professeur Certifié
Mme Clémence LEBOSSE	Professeur Agrégé
M. Aymeric MARCADET	Professeur Certifié
M. Mateo LERET	Etudiant(e) Licence 1
M. Mathis LEBALLEUR	Etudiant(e) Licence 1
Mme Marine FRANZ	Etudiant(e) L2 Management
M. Valentin GAULT	Etudiant(e) L3 Management
Mme Roseva BIDOIS	Etudiant(e) L3 Entraînement Sportif
M. Tanguy DOMINIQUE	Etudiant(e) L3 Entraînement Sportif
Mme Mathilde NOYELLE	Etudiant(e) L2 APA-S
Mme Charlotte BORNAND	Etudiant(e) L3 APA-S
M. Antonin DEMET	Etudiant(e) L3 Éducation et Motricité
Mme Iris GASTREIN	Etudiant(e) L3 Éducation et Motricité
M. Gérald LEUX	Président de la FFSU
M. Audry HUGUET du LORIN	Principal collègue André Chêne – Fleury les Aubrais

Fait à Orléans, le 1<sup>er</sup> février 2022



Eric BLOND